

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

N° 81 12505

Se référant : au brevet d'invention n° 77 27929 du 15 septembre 1977.

⑭ Table à plancher pour le coffrage de surfaces horizontales en béton armé.

⑮ Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 G 11/36, 17/16.

⑯ Date de dépôt..... 25 juin 1981.

⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :

⑳ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 4 du 28-1-1983.

㉑ Déposant : Société à responsabilité limitée dite : LES COFFRAGES MODERNES. — FR.

㉒ Invention de : René Bergounhon.

㉓ Titulaire : *Idem* ㉑

㉔ Mandataire : Cabinet Brot,
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

- 1 -

La présente invention concerne un perfectionnement à la table de plancher décrite dans le brevet principal.

On rappelle que celle-ci, qui est plus particulièrement destinée pour le coffrage d'une surface horizontale en
5 béton armé, fait notamment intervenir:

- un plateau coffrant, par exemple en bois ou en métal;
- une structure, telle qu'un ensemble de poutres porteuses, destinée à supporter ledit plateau;
- des moyens permettant le déplacement longitudinal
10 ou transversal du plateau sur ladite structure;
- une pluralité d'éléments de liaison tels que des tiges fixées aux extrémités de ladite structure et servant à la maintenir suspendue, ces éléments de liaison traversant la dalle coulée;
- 15 - une pluralité de chevalets reposant sur les murs verticaux et sur lesquels viennent s'accrocher lesdits éléments de liaison, ces chevalets permettant le transfert du poids du plateau, de ladite structure et de la dalle coulée, sur la tranche des murs verticaux, de telle sorte
20 que cet effort soit essentiellement un effort de compression;
- des moyens associés aux éléments de liaison et/ou aux chevalets pour assurer le réglage en hauteur de ladite structure et dudit plateau.

25 La mise en oeuvre de la table de plancher précédemment décrite s'effectue comme suit:

On procède tout d'abord à la mise en place de la table avec ses équipements au moyen d'engins de levage en utilisant des câbles ou des palonniers.

30 A cet effet on positionne les chevalets qui soutiennent, au moyen des éléments de liaison, les poutres porteuses sur lesquelles repose le plateau de la table.

Après dépose des moyens de levage, réglage à niveau de la table et immobilisation de celle-ci par rapport aux
35 murs, la coulée de la dalle de béton peut être opérée.

L'évacuation de la table, après coulée et prise du ciment, s'opère de la façon suivante:

- 2 -

-On abaisse la table en agissant sur les éléments de liaison;

-On dégage les chevalets tandis que la table se trouve suspendue à la dalle de béton;

5 -On ôte la table en la faisant coulisser sur les poutres porteuses, en libérant successivement les poutres porteuses et en prenant en charge la table par des moyens de levage lorsqu'elle parvient en fin de course de coulisserment.

10 Bien que la table précédemment décrite présente de multiples avantages par rapport aux tables usuelles, il s'avère que la disposition des chevalets prenant appui sur la tête des murs amène des contraintes de travail sur la dalle, notamment pour la mise en place des ferraillements
15 préfabriqués.

L'invention a pour objet de supprimer ces contraintes en remplaçant les chevalets par des boîtes d'appui jouant un rôle analogue aux pieds des chevalets.

20 Selon l'invention, chacune de ces boîtes d'appui qui présentent, pour leur démoulage, des faces verticales en dé-pouille, est traversée de part en part par un évidement légèrement oblique par rapport à la verticale, dans lequel se trouve montée coulissante une pièce formée d'un manchon tubulaire présentant, dans sa partie supérieure, une par-
25 tie filetée, et, dans sa partie inférieure, une tige ou talon d'appui qui s'étend parallèlement à l'axe du manchon, au-delà de la face inférieure de la boîte d'appui.

Le manchon tubulaire est retenu dans l'évidement grâce à un écrou venant porter, par exemple par l'intermédiaire
30 d'une rondelle, sur la face supérieure à la boîte d'appui. Cet écrou permet donc de régler la hauteur de l'ensemble formé par le manchon et le talon d'appui.

Au travers du manchon passe une tige filetée retenue, dans sa partie supérieure, grâce à un écrou de support por-
35 tant sur la tranche du manchon.

Cette tige filetée est solidaire, dans sa partie inférieure, de la structure support (par exemple de l'extrémité

- 3 -

d'une poutre porteuse correspondante).

Par ailleurs, la structure support comprend, pour chacune des boîtes d'appui, une béquille d'équilibrage verticale sur laquelle peut venir en butée l'extrémité
5 du talon d'appui.

Cette action du talon d'appui sur la béquille d'équilibrage a une double fonction:

En premier lieu, elle permet de reprendre le couple de dévers exercé sur la boîte d'appui, et en conséquence,
10 d'assurer une grande stabilité de celle-ci.

En outre, en vissant ou en dévissant la vis de réglage montée sur le manchon tubulaire, il est possible de régler l'horizontalité de la face inférieure de la boîte destinée à venir reposer sur la tranche du mur.

15 Ce réglage de l'horizontalité peut être effectué à l'avance et il se maintient au cours des manutentions de la table.

Un mode de réalisation de l'invention sera décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, avec référence
20 aux dessins annexés dans lesquels:

La figure 1 est une vue en coupe verticale perpendiculaire aux poutres formant la structure destinée à porter le plateau de la table de plancher.

Les figures 2 et 3 sont deux coupes verticales partielles, selon A-A de la figure 1, de la table de plancher en position avant coulage du béton (figure 2) et après prise du béton (figure 3).

De même que dans le brevet principal, la table de plancher représentée sur ces dessins comprend tout d'abord
30 un plateau coffrant 1 en bois ou en métal et au moins, deux longerons longitudinaux 2, par exemple des profils IPN.

Ces longerons 2 qui renforcent la structure du plateau 1 sont en outre destinés à servir de chemin de roulement
35 à des rouleaux 3 montés sur des poutres porteuses transversales 4 extensibles.

Les axes des rouleaux 3 sont parallèles aux poutres

- 4 -

porteurs 4 de sorte que le plateau 1 peut coulisser longitudinalement, en vue de son évacuation.

Les poutres porteuses 4 se trouvent suspendues, en leurs extrémités, par des ensembles comprenant chacun:

- 5 - une tige filetée 5 solidaire, par l'une de ses extrémités, de l'extrémité d'une poutre porteuse correspondante 4 et passant, de l'autre côté, au travers d'un manchon tubulaire 6 monté coulissant à l'intérieur d'une boîte d'appui 7 qui vient en appui, légèrement en porte à faux, sur la tranche 8 des murs verticaux 9.

Cette boîte d'appui 7 qui présente des faces latérales verticales 10 en dépouille, en vue de permettre son démontage, est traversée de part en part par un évidement 11 légèrement oblique par rapport à la verticale dans lequel se trouve monté coulissant le manchon tubulaire 6 qui présente:

- dans sa partie supérieure une partie filetée sur laquelle vient se visser un écrou de réglage 12 retenu, par exemple par l'intermédiaire d'une rondelle, sur la face supérieure de la boîte 7, et

- dans sa partie inférieure, une tige ou talon d'appui 13 s'étendant parallèlement à l'axe du manchon 6, au-delà de la face inférieure de la boîte 7.

Ce talon d'appui 13 est destiné à venir coopérer, par son extrémité inférieure, avec l'extrémité supérieure d'une béquille d'équilibrage verticale 14 solidaire de l'extrémité de la poutre porteuse 4 correspondante.

Une telle disposition permet, lorsque l'extrémité du talon d'appui 13 se trouve en butée sur la béquille d'équilibrage 14, de reprendre le couple de dévers exercé sur la boîte d'appui 7. En outre en vissant ou en dévissant la vis de réglage 12 sur le manchon tubulaire 6, il est possible de régler l'horizontalité de la boîte d'appui 7 et en particulier le positionnement de la face d'appui 15 de la boîte 7 par rapport au mur 9.

Par ailleurs, les tiges filetées 5 supportant les poutres porteuses 4 prennent appui sur leurs manchons 6 respectifs grâce à des écrous rapides 16.

- 5 -

Le vissage ou le dévissage de ces vis 16 permet d'élever ou de descendre l'ensemble de la table, notamment en vue de la mise à niveau (figure 2) ou de son extraction (figure 3).

- 5 Le mode d'utilisation de la table à plancher précédemment décrite est sensiblement le même que celui de la table décrite dans le brevet principal, à la différence près que, en fin d'opération, il est nécessaire de démouler les boîtes d'appui 7.
- 10 Cette opération se trouve facilitée grâce à la forme en dépouille des boîtes d'appui 7 et à la présence des talons d'appui 13 qui peuvent alors servir d'extracteurs à chocs.

REVENDECATIONS

1.- Table à plancher selon la revendication 1 du brevet principal, cette table à plancher comprenant:

- un plateau coffrant 1;
- 5 - une structure 4 destinée à supporter le plateau;
- éventuellement, des moyens 3 permettant le déplacement longitudinal ou transversal du plateau 1 sur ladite structure 4;
- une pluralité d'éléments de liaison tels que des
- 10 tiges filetées 5 fixées aux extrémités de ladite structure 4 et servant à la maintenir suspendue, ces éléments de liaison traversant la dalle coulée;
- une pluralité d'éléments d'appui reposant sur la tranche des murs verticaux sur lesquels viennent s'accro-
- 15 cher lesdits éléments de liaison;
- des moyens associés aux éléments de liaison et/ou aux éléments d'appui pour assurer le réglage en hauteur de ladite structure 4 et dudit plateau 1,
- caractérisée en ce que les susdits éléments d'appui
- 20 consistent en des boîtes d'appui 7 présentant des faces verticales 10 en dépouille et qui sont chacune traversées de part en part par un évidement, légèrement oblique par rapport à la verticale, dans lequel se trouve montée coulissante une pièce formée d'un manchon tubulaire 6 pré-
- 25 sentant, dans sa partie supérieure, une partie filetée sur laquelle vient se visser un écrou de réglage 12 venant porter sur la face supérieure de la boîte d'appui 7, et, dans sa partie inférieure, une tige ou talon d'appui 13 qui s'étend parallèlement à l'axe du manchon 6 au-delà de la
- 30 face inférieure de la boîte d'appui 7, en ce que la structure support 4 comprend, pour chacune des boîtes d'appui, une béquille d'équilibrage 14 verticale sur laquelle peut venir en butée l'extrémité du talon d'appui 13, et en ce que les susdits éléments de liaison consistent en des tiges
- 35 filetées 5 passant au travers du manchon tubulaire 6 et retenues sur celui-ci grâce à un écrou de support 16 portant sur la tranche du manchon 6.

- 7 -

2.- Table selon la revendication 1, caractérisée en ce que les susdites poutres porteuses 4 sont extensibles.

